

Pont de la Jonction

La barrière va perdre de sa hauteur

Un crédit de 200'000 francs a été voté pour retirer les 20 cm de trop du garde-corps. Les citoyens seront à nouveau consultés.

Thierry Mertenat

C'est un feuilleton qui se raconte depuis bientôt trois ans, à la jonction d'un fleuve et d'une rivière, et dont il faut rédiger un nouveau chapitre. Nous revoici sur le pont ferroviaire qui mène au bois de la Bâtie, à compter les gens qui voient la ville par-dessus le garde-corps, ceux qui la devinent sans plus la voir, ceux qui se battent pour ramener cette barrière de la discorde à une hauteur qui convienne à toutes les tailles humaines. Ces derniers, les battants, viennent de remporter une victoire décisive.

Les choses sont d'abord allées très lentement, l'objet de leur démarche réparatrice a été renvoyé à neuf reprises depuis sa rédaction, en octobre 2018, avant d'être accepté récemment, dans la précipitation, sans débat et de manière très nette, par le Conseil municipal. L'objet est un projet de délibération, soutenu dès le dé-



Sur le pont ferroviaire de la Jonction, la hauteur du garde-corps fait débat. LAURENT GUIRAUD

part à droite comme à gauche, au titre clair et injonctif: «Le viaduc de la Jonction ne doit pas être une prison».

Lieu de promenade

Bon, d'accord, mais on s'y prend comment? En ouvrant, article premier, un crédit de 200'000 francs destinés à ramener la barrière piétonne du viaduc à une hauteur normale. C'est

fait depuis le 26 mai au soir. L'argumentaire a été entendu, sa formulation, il est vrai, n'encourageait pas la double lecture. On pouvait lire ceci: «Le pont de chemin de fer entre Saint-Jean et le bois de la Bâtie est depuis toujours un lieu de promenade très apprécié des habitants. Dans le cadre des travaux de rénovation du CEVA, la Ville de Genève a exigé des CFF, propriétaires de

l'ouvrage, l'installation d'une barrière piétonne avec des barreaux serrés d'une hauteur de 1,5 mètre. Cette installation répondait à la seule demande de l'association Stop Suicide. Dans leur projet initial, les CFF avaient prévu de rehausser la barrière à 1,3 mètre, soit la hauteur réglementaire pour assurer la sécurité des cyclistes. La barrière actuelle constitue un obstacle visuel mas-

sif pour les amoureux du paysage et même une catastrophe pour les amoureux tout court.»

Nos élus étant du côté des amoureux - même si, en matière de catastrophe, on a connu pire ce printemps -, la somme votée devrait ainsi permettre de réduire de 20 cm au moins ce garde-corps exagérément dissuasif aux yeux du plus grand nombre. L'ancien conseiller administratif Rémy Paganì avait bien tenté, avec ses services, d'adoucir le rendu carcéral en y introduisant des sortes de meurtrières verticales et horizontales, sur trois segments à l'essai, afin de rendre la vue à chacun.

L'idée n'était pas mauvaise, mais son succès confirmait la frustration générale: par beau temps, les contemplatifs devaient faire la queue devant les fenêtres incrustées. Elles y sont toujours, d'ailleurs. Jusqu'au chantier à venir, dont on ignore les dates.

Concertation publique

Contacté, le Département des constructions et de l'aménagement (DCA) indique, par l'entremise de sa porte-parole, Anaïs Balabazan: «Techniquement, cela implique de retirer l'entier de la barrière. Deux options sont possibles: soit la barrière est sciée, adaptée dans sa hauteur et traitée contre la rouille; soit une nouvelle barrière est réalisée.

L'évaluation économique se fera sur ces deux options, dans le cadre d'une étude plus fine.»

Les délais de réalisation? «Ils vont dépendre de la procédure retenue: concertation publique, nouvelle requête en autorisation de construire, préavis de la CMNS, accord des CFF...» Oui, concertation publique, on a bien entendu. Le panorama sera restauré, mais «en concertation avec les habitants», cet amendement a été voté par la Commission de l'aménagement et de l'environnement, laquelle avait ensuite accepté le projet à l'unanimité.

Ce détail, qui n'est pas petit, n'a pas échappé au coordinateur du Forum Démocratie participative (Saint-Jean et Charmilles), Nicolas Künzler. Ce précieux observateur peut d'ores et déjà se préparer à organiser un futur débat citoyen sur cette fameuse barrière qui finira bien par devenir un jour celle de la concorde. Il y aura simplement davantage de retraités le jour du vernissage. Avant cela, le soir du débat public, la question, essentielle, sera posée: «Est-ce que, dans les 200'000 francs affectés, on a prévu les honoraires d'un architecte-paysagiste?» Autrement dit, veut-on à cet endroit un vrai projet alliant design, paysage et sécurité, ou plus modestement une réalisation de compromis pouvant se lire comme la somme des contraintes légales?